République Française	
Département de Saône et Loire	SOLUTRÉ-POUILLY
4 12 1 14.	Arrêté n° 2025/092

COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY

OBJET:

Arrondissement de Mâcon

Arrêté de voirie SUEZ EAU FRANCE – Création d'un branchement d'eau potable, Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY.

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 6 octobre 2025 par SUEZ EAU FRANCE ORDONNANCEMENT, chemin des Luminaires, 71850 CHARNAY LES MACON, représentée par M. Laurent KOEHL pour des travaux de création d'un branchement d'eau potable, Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,

ARRETONS

ARTICLE 1: Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 30 Octobre 2025 pour une durée de 15 jours calendaires.

ARTICLE 2: Circulation.

En raison des travaux, la chaussée sera rétrécie.

ARTICLE 3: Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4: redevance d'occupation du domaine public.

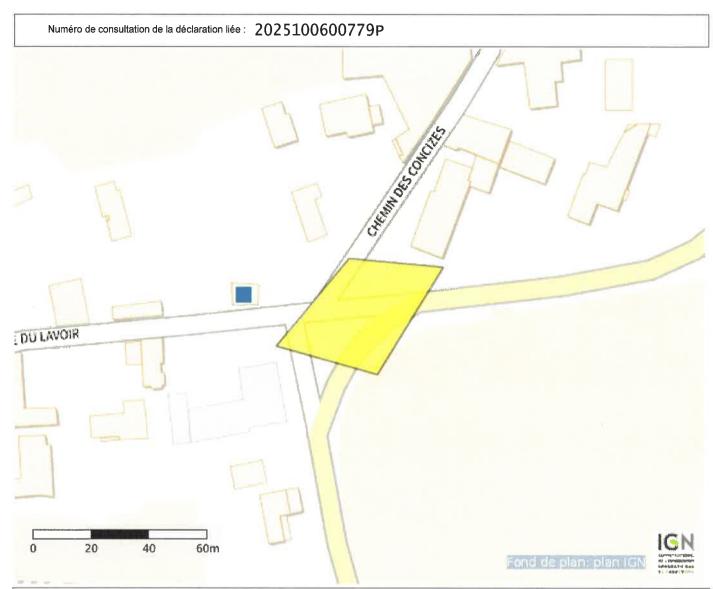
Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1er janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4ème mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY Le 7 octobre 2025 Le Maire, Alban VOSSION

Plan détaillé



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

834053.5659703987

6578130.626288912

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

- 4,74277625791729 46,29000885111722
- 4,74277623791729 46,29000883111722 4,74320004694164 46,28998290310298 4,74290500395001 46,28966040532890 4,74244902841747 46,28974566354577
- 4,74277625791729 46,29000885111722

(PlanDetail_Protys_v1.01)